

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Vous êtes le père; c'est votre enfant illégitime.

L'hon. M. MacEachen: Je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'il y avait une concurrence très serrée pour le privilège d'appuyer cette motion, mais que j'ai finalement décidé d'accorder cet honneur au ministre de la Défense nationale. Je propose, avec l'appui du ministre:

Que, relativement au bill C-259, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, quatre jours de séance soient attribués aux délibérations ultérieures à l'étape du comité plénier dudit bill;

Que, le quatrième desdits jours, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires inscrites au nom du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant le comité soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de ce règlement et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape du comité plénier dudit bill, soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer mes brefs commentaires sur cette motion en disant que le sujet de ce bill est connu du public depuis longtemps. On en a beaucoup discuté au Canada depuis très longtemps. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a créé la commission Carter, quand il était premier ministre, pour étudier le régime fiscal du Canada, et cette commission a passé cinq ans à entendre le point de vue de tous les groupes de la communauté. A la fin du mandat du très honorable député, le rapport n'était pas terminé, mais il fut présenté au précédent gouvernement si bien qu'en novembre 1969 un Livre blanc fut déposé par le ministre des Finances (M. Benson). Ce Livre blanc fut examiné par deux comités, un de cette Chambre et un de l'autre Chambre. Je pense que le travail accompli par le comité permanent de la Chambre des communes, secondé par un personnel hautement qualifié, a été remarquable. Le rapport a été déposé à la Chambre et un grand nombre des recommandations qu'il contenait figurent dans le bill actuel. Ainsi, il n'est pas juste de prétendre que le contenu de ce bill a été une surprise pour la Chambre et qu'il n'a pas été suffisamment débattu en public au préalable.

Au mois de juin dernier déjà, le projet de réforme fiscale a été présenté à la Chambre, l'exposé budgétaire du ministre des Finances en mentionnait les grandes lignes et un grand nombre de principes contenus dans ce projet ont été débattus pendant les six jours. En outre, le projet lui-même a été déposé à la Chambre et pour que les députés, ainsi que tous les citoyens, aient l'occasion d'en prendre connaissance, la Chambre a ajourné pendant deux mois pour reprendre au mois de septembre dans le but principal d'étudier ce bill.

• (2.20 p.m.)

Je crois qu'il est évident pour tous les députés que le bill a été amplement discuté à la Chambre. Certains pourront soutenir qu'on aurait pu en discuter davantage et il peut y avoir des divergences de vue sur ce point, mais personne ne peut prétendre honnêtement qu'il n'a pas été l'objet d'un examen détaillé à la Chambre des communes. Il y a eu 12 jours de débat à l'étape de la deuxième lecture, ce qui est assez long mais non excessif vu l'importance et la

complexité du bill et nous avons terminé hier le 27^e jour d'étude en comité plénier; nous avons donc consacré près de 40 jours, près de 8 semaines complètes du temps du Parlement, à l'étude du bill dont est présentement saisie la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Allons donc!

M. Nowlan: Encore combien d'amendements et de livres?

L'hon. M. MacEachen: Les députés d'en face auront l'occasion d'exposer leurs vues et je les écouterai jusqu'à la fin. J'aimerais bien qu'ils m'accordent le même privilège.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Vous ne comprenez pas le sens de vos propres mots.

L'hon. M. MacEachen: Ceux qui s'opposent à ce qu'ils appellent baillonner le Parlement, semblent eux-mêmes bien prêts à me baillonner alors que j'essaie d'exposer la situation à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Je rappelle aussi qu'avant d'entreprendre l'étude du projet de loi au comité plénier, comme aussi en cours des délibérations, les leaders de tous les partis à la Chambre ainsi que le député d'Edmonton-Ouest se sont fréquemment réunis pour discuter de l'évolution du débat à la Chambre des communes; parce que nous accordions beaucoup d'importance au projet de loi au cours de nos séances, nous avons pu, au comité plénier, procéder d'une façon méthodique à l'examen, l'un après l'autre, des secteurs importants du bill. Au début, j'avais proposé de procéder différemment, mais j'ai accepté ce que je croyais être une meilleure formule, celle proposée à la réunion des leaders à la Chambre, et qui nous aura permis de terminer il y a quelques jours, conformément aux arrangements conclus, l'examen des principaux champs de discussion auxquels il avait été convenu à ces réunions de s'arrêter. Nous avons terminé cette étude il y a quelques jours. Il est vrai que nous n'avons pas adopté tous les articles portant sur ces champs de discussion, mais nous avons débattu les questions soulevées.

Nous avons tenté de conserver une certaine souplesse à l'égard du projet de loi. Nous avons écouté les instances faites ici et là au pays ainsi qu'au comité concernant, par exemple, l'imposition des coopératives et des caisses de crédit et il m'est agréable d'ajouter que lorsque nous nous formerons en comité, nous proposerons une série d'amendements importants . . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: . . . qui favoriseront les coopératives et les caisses de crédit.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous avez finalement vu clair.

M. Paproski: Vous ne serez pas obligé de démissionner.